

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
I 31 DI GHJENNAGHJU È 1^{MU} DI FERRAGHJU DI U 2019**

N° 2019/E1/012

**MUZIONE
CÙ DUMANDA D'ESAME PRIURITARIU**

DEPOSEE PAR : M. Michel GIRASCHI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA ».

OBJET : INDEMNITES DES BRIGADES DE CONTRACTUELS DU GRAND PLAN DE FORMATION.

VU la délibération N° 18/338 AC du 20 septembre 2018,

CONSIDERANT le grand plan de formation et l'objectif de former les enseignants déjà titulaires au bilinguisme,

CONSIDERANT que pour la formation des enseignants titulaires, le plan repose sur le principe d'un remplacement de ces titulaires sur une période de huit semaines,

CONSIDERANT la création à cet effet d'une brigade de remplacement,

CONSIDERANT que les contractuels de cette brigade sont appelés à se déplacer dans toute la Corse,

CONSIDERANT que cette situation entraine des frais importants pour ces derniers,

CONSIDERANT que dans ce cadre, le GIPACOR verse une indemnité de déplacement, de frais de bouches et de nuitée aux contractuels,

CONSIDERANT que ces indemnités sont fixées par la délibération N° 18/338 AC de l'Assemblée de Corse,

CONSIDERANT que certains taux n'ont pas été appliqués par le GIPACOR, notamment en ce qui concerne les nuitées,

CONSIDERANT que le versement des certains frais du mois de décembre n'ont toujours pas été versés,

CONSIDERANT donc la situation difficile de ces contractuels qui attendent le remboursement de frais qu'ils ont avancés,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au GIPACOR et au Conseil Exécutif de prendre toute disposition, y compris budgétaire, afin de pallier à cette situation.